Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive

Service du Sport de Proximité

2022 DJS SG DDCT 33 Transformations Olympiques - Subventions 264 400€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 32 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables, utiles aux Parisiennes et Parisiens qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme héritage « Transformations Olympiques », dévoilé en 2019.

Cette ambition de construire des Jeux utiles est partagée par Paris 2024 qui a créé en 2020 le « Fonds de dotation Paris 2024 » (FDD Paris 2024) dans le cadre de sa stratégie Impact & Héritage. Doté de 50 M€, c'est la première fois dans l'histoire des Jeux que le comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie commune et lancent des projets héritage autant en amont de l'évènement.

Parmi les 20 mesures du programme héritage, le projet « Paris Sportives » s'inscrit dans la mesure 12 de ce plan « *les femmes à la conquête de l'espace public* ». En effet, à Paris, où les femmes représentent 53 % de la population, des inégalités perdurent encore sur plusieurs aspects de la vie courante. Le sport, formidable outil d'émancipation et d'affirmation, fait partie des leviers œuvrant pour la mixité dans la ville.

Le dispositif « Paris Sportives » vise à favoriser la mixité des terrains de sport et consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et des associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter et d'habituer les femmes à utiliser les terrains d'éducation physique (TEP) en accès libre.

« Paris Sportives » a déjà permis de soutenir en 2021 une première promotion de 14 projets pour un montant total de 100 000 €. 1 600 femmes ont ainsi pu bénéficier de 400 séances sportives, avec 24 séances sportives hebdomadaires durant les beaux jours. Cette année, la 2ème promotion, constituée de 23 lauréats pour 185 000 € de subventions, a permis à 2 855 femmes de faire du sport chaque semaine sur des terrains où elles n'avaient pas pour habitude de se rendre.

Une étude a été menée cette année par l'ORME (Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Evénements sportifs) afin d'évaluer l'impact de ces projets sur la mixité des terrains et d'identifier les bonnes pratiques favorisant l'égalité femmes/hommes sur les terrains de sport en accès libre. Elle sera communiquée d'ici la fin 2022 et permettra notamment d'accompagner les nouveaux lauréats dans la mise en œuvre de leurs projets afin d'en tirer les meilleurs résultats possibles et l'action de la Ville en matière d'amélioration de l'accessibilité des terrains sportifs en accès libre aux femmes et aux jeunes filles.

Les résultats encourageants des deux premières années ont convaincu les responsables du Fonds de Dotation Paris 2024 de retenir à nouveau ce dispositif pour un cofinancement à hauteur de 50 % du budget total (310 000 €). Le Fonds de Dotation a ainsi suivi la demande de la Ville de Paris afin de conforter encore l'impact de ce dispositif en s'appuyant sur de nouvelles associations afin qu'un plus grand nombre de femmes puissent bénéficier d'accès aux terrains sportifs.

Le comité de sélection, composé de représentants de la Ville de Paris et de Paris 2024, et présidé par Madame Anne-Claire BOUX, Madame Hélène BIDARD et Monsieur Pierre RABADAN, s'est donc réuni le vendredi 7 octobre 2022 pour reconduire les projets satisfaisants et sélectionner de nouveaux lauréats sur de nouveaux territoires. Il a décidé de reconduire 17 projets des promotions 1 et 2, et de soutenir 15 nouveaux projets formant la promotion 3 de « Paris Sportives » pour un montant total de 264 400 €.

45 600 € ont par ailleurs été réservés pour financer l'étude d'impact de l'ORME (28 800 €) et l'accompagnement du dispositif et des clubs en matière de communication à travers l'achat d'oriflammes aux couleurs du dispositif (16 800 €), soit un projet d'un montant total de 310 000 €.

Je vous propose donc de soutenir les 32 organismes suivants qui mettront en œuvre leurs projets d'avril à novembre 2023 :

- **17 projets reconduits des promotions 1 et 2 de « Paris Sportives » :**

1. **Le Panamboyz & Girlz United** est un club de football du 20ème arrondissement, 100 % inclusif et luttant contre les discriminations au plus près des réalités du terrain.

Le club souhaite promouvoir la pratique sportive, en organisant des ateliers de football hebdomadaires à destination de 50 jeunes filles, de 6 à 14 ans, sur le TEP Alexandre-Luquet (Paris 20ème).

Je vous propose de soutenir le projet du Panamboyz & Girlz United en passant une convention avec le club lui octroyant une subvention d'un montant de 3 400 €

2. **Le Paris Lady Basket** est un club de basket féminin situé à la porte des Lilas (Paris 20ème), proposant du basket pour les filles tout en œuvrant pour l'éducation populaire et citoyenne.

Le club souhaite mettre en place des animations sportives hebdomadaires (basket fitness, zumba, hip hop, cardio training, etc.) sur les TEP Paul Meurice et Léon Frapié (Paris 20ème) et des ateliers éducatifs autour de l'égalité femmes/hommes pour 300 adolescentes et jeunes adultes.

Je vous propose de soutenir le projet du Paris Lady Basket en passant une convention avec le club lui octroyant une subvention d'un montant de 12 000 €.

3. **La Domrémy Basket 13** est un club de basket-ball situé dans le 13ème arrondissement de Paris. L'une des priorités du club est de développer la pratique du basket féminin.

Le club souhaite mettre en place 2 séances hebdomadaires de basket-ball à destination de 50 adolescentes sur les TEP Carpentier et Moureu (13ème).

Je vous propose de soutenir le projet de la Domrémy Basket 13 en passant une convention avec le club lui octroyant une subvention d'un montant de 7 500 €.

4. **Maison 13 Solidaire** est un centre socioculturel situé dans le 13ème arrondissement de Paris.

La Maison 13 solidaire souhaite mettre en place 3 séances hebdomadaires de sport (football, basket-ball, arts martiaux, yoga, etc.) pour 50 jeunes filles et femmes du centre social sur les TEP Charles Trenet et Robert-Bajac (13ème).

Je vous propose de soutenir le projet de la Maison 13 Solidaire en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 3000 €.

5. **Amunanti** est une association qui a pour vocation de mettre en place et de soutenir des projets culturels, sportifs et artistiques, intergénérationnels et interculturels en Ile-de-France. Elle est basée dans le 18ème arrondissement de Paris.

L'association Amunanti souhaite mettre en place des cours collectifs de boxe sur les TEP Chapelle Charbon et Chapelle International (18ème) pour 140 femmes durant les vacances scolaires, et une séance de renforcement physique tous les dimanches d'avril à septembre.

Je vous propose de soutenir le projet d'Amunanti en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 12 000 €.

6. **Cultures sur Cour** est une association culturelle œuvrant auprès des jeunes et de leur famille au sein du quartier Amiraux-Simplon (Paris 18ème).

L'association propose de mettre en place deux séances hebdomadaires de football/basket-ball sur le TEP du jardin Henri Sauvage (18ème) et des tournois pendant les vacances scolaires pour 45 jeunes filles de 11 à 18 ans.

Je vous propose de soutenir le projet de Cultures sur Cour en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 17 200 €

7. **Socios Solidaires** est une association sportive et culturelle.

L'association propose deux créneaux hebdomadaires de découverte du football et du basket-ball à destination de 140 femmes et jeunes filles sur le TEP Marcel Sembat (18ème).

Je vous propose de soutenir le projet de Socios Solidaires en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 8 000 €.

8. **Unité Paris Nord Est** est une association de basketball implantée dans le 19ème arrondissement, affiliée à la Fédération Française de Basketball (FFBB).

L'association propose de mettre en place douze sessions de basket-ball et d'autres activités sportives et culturelles, pendant les week-ends de mai à septembre, sur 6 terrains du nord-est parisien rénovés dans le cadre du Plan Infra FFBB (Ladoumègue, Eole, Rosa Park, Pailleron, Stalingrad, Curial), pour permettre à environ 500 femmes et jeunes filles d'avoir une pratique sportive hebdomadaire.

Je vous propose de soutenir le projet d'Unité Paris Nord Est en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 15 000 €.

9. **Tu Vis Tu Dis** est une association qui a pour mission de promouvoir l'égalité, de permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes en utilisant le sport comme moyen d'action.

L'association propose de mettre en place des séances bihebdomadaires de football mixte sur 5 TEP parisiens à destination de plusieurs centaines de jeunes filles et adolescentes.

Je vous propose de soutenir le projet de Tu Vis Tu Dis en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 25 000 €.

10. **Le Basket Paris 14 et le Paris Basket 15** sont deux clubs de basket-ball localisés respectivement dans le 14ème et 15ème arrondissements de Paris.

Les deux associations portent le projet ensemble et proposent de mettre en place entre 3 et 5 journées comprenant des tournois jeunes et seniors, des temps forts, des invités de marques et des animations sur le Playground Paris 14 (14ème) et le TEP du docteur Calmette (15ème). Les deux associations proposent également une exposition photo avec des

clichés de joueuses prises lors du premier tournoi à installer entre les deux terrains.

Je vous propose de soutenir le projet de Basket Paris 14 et le Paris Basket 15 en passant une convention avec le Paris Basket 15 lui octroyant une subvention d'un montant de 5 000 €.

11. **Kabubu** est une association humanitaire qui œuvre à l'intégration des réfugiés par le sport.

L'association propose de mettre en place deux séances hebdomadaires de football et de handball ainsi que des moments de découverte et d'initiation à de nouvelles pratiques auprès de 100 femmes, sur différents TEP parisiens.

Je vous propose de soutenir le projet de Kabubu en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 10 000 €.

12. **Le Hustle Paris Basket** est une association affiliée à la Fédération Française de Basketball et à la Fédération Sportive et Culturelle de France proposant la pratique du basketball aux jeunes de 5 à 17 ans au travers de valeurs sportives et éducatives.

Le club propose de mettre en place une séance hebdomadaire de self-défense, yoga, ou multisports pour les jeunes filles et les femmes, des ateliers de sensibilisation pour l'égalité des genres et contre toutes les formes de violences faites aux femmes ainsi que des concours intergénérationnels, tournois et découvertes d'autres sports. Ces dispositifs se tiendraient dans des parcs des 7ème, 13ème et 14ème arrondissements.

Je vous propose de soutenir le projet du Hustle Paris Basket en passant une convention avec le club lui octroyant une subvention d'un montant de 18 000 €.

13. **Le Paris Université Club** est une association sportive omnisport comptant plus de 6 000 adhérents, historiquement implanté dans le 13ème arrondissement de Paris.

L'association propose de mettre en place deux séances hebdomadaires de basketball sur les TEP Kellermann et Glacière (13ème) ainsi que des séances ponctuelles en dehors du 13ème arrondissement, pour une trentaine de femmes éloignées de la pratique sportive.

Je vous propose de soutenir le projet du Paris Université Club en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 12 000 €.

14. **Le Comité de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées** est une association qui s'occupe de la gestion, de l'organisation et du développement de ces sports sur le territoire parisien.

Le comité souhaite organiser quatre sessions, d'une semaine, d'initiation au jujitsu et au self-défense ainsi que des sessions de sensibilisation contre les violences faites aux femmes auprès de près de 300 femmes.

Je vous propose de soutenir le projet du Comité de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 10 000 €.

15. **Le Paris Acasa Futsal** est un club de futsal du 19ème arrondissement de Paris.

Le club propose d'accompagner près de 40 filles en leur proposant des séances d'entraînements, des matchs et des tournois féminins et mixtes, sur les TEP Curial et Barbanègre (19ème) ainsi qu'un accompagnement poussé, à la fois sportif et scolaire.

Je vous propose de soutenir le projet du Paris Acasa Futsal en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 10 000 €.

16. **L'Académie Football Paris 18** est un club de football du 18ème arrondissement de Paris.

Le club propose deux séances de football par semaine sur le citystade des Fillettes et le TEP du square Charles Hermite, à destination de jeunes filles et de leurs mamans, et souhaite, en plus, accompagner les jeunes participantes à s'engager dans des formations BAFA.

Je vous propose de soutenir le projet de l'Académie Football Paris 18 en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 15 000 €.

17. **Les Enfants de la Goutte d'Or** est une association sportive de football et de Taekwondo du 18ème arrondissement de Paris.

L'association souhaite mettre en place deux séances hebdomadaires de marche sportive à destination des femmes du quartier de la Goutte d'Or

et une journée d'animation lors de chacune des vacances scolaires, pour les jeunes filles, comprenant des ateliers de prévention et des activités sportives. Ce projet prendrait place au TEP de la Goutte d'Or et au square Léon (18ème).

Je vous propose de soutenir le projet des Enfants de la Goutte d'Or en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 10 000 €.

- **15 nouveaux projets formant la promotion 3 de « Paris Sportives » :**

18. **L'UFOLEP Paris** est le comité départemental parisien de la première fédération affinitaire multisports française, proposant de nombreuses actions sportives à visée éducative, principalement dans le 10ème arrondissement.

L'association s'engage à organiser une séance hebdomadaire de pratique sportive adaptée à la reprise d'activités physiques, pour une trentaine de femmes éloignées de la pratique sportive du quartier de la Grange aux Belles.

Je vous propose de soutenir le projet de l'UFOLEP Paris en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 3 500 €.

19. **La 20ème Chaise** est un centre d'action sociale du 20ème arrondissement, mettant en place des activités physiques et sportives pour ses usagers.

Le centre souhaite mettre en place deux séances hebdomadaires d'activités physiques, organiser des créneaux ponctuels de football, des randonnées pédestres et des marches pour préparer une course ainsi que des séances de body karaté auprès de jeunes filles et femmes éloignées de la pratique sportive.

Je vous propose de soutenir le projet de la 20ème Chaise en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 3 200 €.

20. **Le Comité Départemental de Roller et de Skateboard** est un organe de délégation fédérale de la Fédération Française de Roller et de Skateboard en charge de la promotion et de la gestion de ces disciplines sur le territoire parisien.

L'association souhaite mettre en place une séance hebdomadaire d'initiation à la pratique du skateboard pour 12 jeunes filles et femmes, sur le TEP Louis Braille (12ème).

Je vous propose de soutenir le projet du Comité Départemental de Roller et de Skateboard en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 3 500 €.

21. **Glob'all Star** est une association sportive omnisports du 20ème arrondissement affiliée à l'UFOLEP.

L'association propose d'organiser six séances par semaine de basketball, boxe, cross-fit, football, danse urbaine et gymnastique douce sur le TEP Léon Frapié (20ème) pour un public féminin de 13 à 65 ans.

Je vous propose de soutenir le projet de Glob'all Star en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 4 500 €.

22. **Up Sport ! Unis pour le sport** est une association sportive du 15ème arrondissement, affiliée à l'UFOLEP et à l'ANPSS.

L'association souhaite mettre en place une séance hebdomadaire de volleyball ou de breakdance entre mars et octobre, sur les TEP Champs de Mars, Varet et Vercingétorix (15ème), ainsi que quatre sessions de randonnées cyclistes et pédestres, à destination des jeunes filles de l'arrondissement.

Je vous propose de soutenir le projet d'Up Sport ! Unis pour le sport en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 10 000 €.

23. **Le Comité Départemental de Badminton** est un organe de délégation fédérale de la Fédération Française de Badminton, en charge de la promotion et de la gestion de cette discipline sur le territoire parisien.

L'association propose d'organiser deux séances hebdomadaires de badminton en plein air, dans Paris Centre ou dans les 7ème, 13ème et 15ème arrondissements, entre avril et octobre à destination de femmes éloignées de la pratique sportive.

Je vous propose de soutenir le projet du Comité Départemental de Badminton en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 5 000 €.

24. **Le Paris Roller Derby** est une association sportive de roller derby du 12ème arrondissement, performant en France et à l'international.

L’association s’engage à organiser 8 séances d'initiation gratuites de roller derby pour 15 bénéficiaires par séance au cours de l'été 2023, sur le TEP Louis Braille (12ème).

Je vous propose de soutenir le projet du Paris Roller Derby en passant une convention avec l’association lui octroyant une subvention d’un montant de 3 500 €.

25. **Graines de Footballeuses** est une association de football du 18ème arrondissement, qui vise à faire pratiquer cette discipline aux jeunes filles dès le plus jeune âge.

L’association souhaite organiser 3 séances de football hebdomadaires pour des filles de 3 à 6 ans, accompagner des adolescentes dans leur formation au coaching et ouvrir des séances pour les mères des bénéficiaires, sur des TEP à Porte de Saint-Ouen, Porte de la Chapelle (18ème) et Porte de Vanves (15ème).

Je vous propose de soutenir le projet de Graines de Footballeuses en passant une convention avec l’association lui octroyant une subvention d’un montant de 8 500 €.

26. **L’Olympique Montmartre Sports** est une association sportive de football du 18ème arrondissement affiliée à la Fédération Française de Football.

L’association souhaite organiser hebdomadairement des séances gratuites de boxe (devant le stade Bertrand Dauvin), de football (au TEP Marcel Sembat) ou de fitness (sur le mail Binet), ouvertes à toutes et sans conditions, principalement aux femmes du quartier.

Je vous propose de soutenir le projet de l’Olympique Montmartre Sports en passant une convention avec l’association lui octroyant une subvention d’un montant de 3 000 €.

27. **Le Club Sportif Pouchet** est une association sportive du 17ème arrondissement qui propose la pratique du football ainsi que du karaté. Elle est affiliée à la Fédération Française de Football et à la Fédération Française de Karaté.

L’association propose chaque semaine des séances gratuites d'entraînement ou d'initiation au football pour un public féminin non-licencié et potentiellement éloigné de la pratique sportive, sur le TEP Max Rousié (17ème)

Je vous propose de soutenir le projet du Club Sportif Pouchet en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 2 400 €.

28. **Tatane** est une association du 11ème arrondissement qui veut développer un football ludique et un football de demain, pour les jeunes et par les jeunes.

L'association souhaite mettre en place une séance hebdomadaire d'activités physiques à destination de jeunes filles et de femmes éloignées de la pratique sportive, dans le quartier de la Fontaine au Roi.

Je vous propose de soutenir le projet de Tatane passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 3 200 €

29. **Les Quads de Paris Roller Derby** et **Patin Collectif** sont des associations de roller derby et de patin à roulettes du 20ème arrondissement qui œuvrent pour la pratique féminine du roller.

L'association propose de mettre en place 1 séance hebdomadaire de découverte du roller derby, rollerskate freestyle ou roller dance et d'organiser des sorties, ballades ou soirées festives dans le 20ème arrondissement pour le public visé, tout en proposant un service de garde d'enfants pour les bénéficiaires concernés.

Je vous propose de soutenir le projet des Quads de Paris Roller Derby en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 9 000 €.

30. **Lapelcha** est une association sportive de basketball du 18ème arrondissement de Paris, affiliée à la Fédération Française de Basketball.

L'association s'engage à organiser 4 séances hebdomadaires de basketball gratuites et ouvertes à toutes à destination de jeunes filles notamment sur les TEP du square Léon, du jardin d'Eole, de Charles Hermite et Tristan Tzara (18ème)

Je vous propose de soutenir le projet de Lapelcha en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 5 000 €.

31. **Cycl'Avenir** est une association qui promeut le développement de la pratique cycliste et qui est basée à Paris Centre.

L'association souhaite mettre en place auprès de femmes suivies par des acteurs de solidarité une formation d'apprentissage de la pratique

cycliste de six mois, à raison d'une séance par semaine en organisant un système de garde d'enfants pour les bénéficiaires concernées.

Je vous propose de soutenir le projet de Cycl'Avenir en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 3 000 €.

32. **Horizon Karaté Club** est une association de karaté du 5ème arrondissement, affiliée à la Fédération Française de Karaté.

L'association proposera 2 séances hebdomadaires de karaté (le dimanche matin) et de yoga (le mercredi matin) ouvertes à toutes, dans des parcs et jardins des 5ème et 13ème arrondissements.

Je vous propose de soutenir le projet de l'Horizon Karaté Club en passant une convention avec l'association lui octroyant une subvention d'un montant de 4 000 €.

Afin de faciliter les démarches administratives auprès des associations lauréates, il est proposé de conclure une convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024. La convention précitée a pour objet de définir les modalités de subventionnement des projets des lauréats tout en désignant la Ville de Paris comme opérateur du projet Paris Sportives, le FDD Paris 2024 ayant la qualité de financeur.

La convention prévoit notamment que le Fonds de Dotation Paris 2024 verse son financement à la Ville de Paris selon le calendrier suivant :

- 70 %, à la signature de la Convention ;
- 30 %, sur présentation par l'Acteur public des bilans visés ci-après.

La Ville de Paris reversera ensuite intégralement aux lauréats les fonds ainsi reçus. A défaut de l'utilisation de tout ou partie des fonds par la Ville de Paris, cette dernière s'engage à reverser au Fonds de Dotation Paris 2024 le reliquat, à due proportion de son financement.

Je vous propose dès lors :

- d'approuver la convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024 et de m'autoriser à la signer :

- de m'autoriser à signer les conventions entre la Ville et les associations et clubs lauréats ;

- d'approuver les montants de subventions proposés ci-dessus.

Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2022 et suivantes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2022 ou des années suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DJS/SG/DDCT 33 Transformations Olympiques - Subventions 264 400€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 32associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution
de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Vu le Conseil d'arrondissement du XX^{ème} arrondissement en date du

Sur le rapport co-présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7ème Commission ; par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission ; et par Mme Hélène BIDARD au nom de la 6ème Commission ;

Vu le Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 5ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 7ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 10ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 11ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 12ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 13ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 15ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 18ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 19ème arrondissement en date du ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 20ème arrondissement en date du ;

Délibère :

Article 1 : est approuvée la convention entre la Ville de Paris et le Fonds de dotation Paris 2024, ci-annexée.

Article 2 : la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le Fonds de dotation Paris 2024.

Article 3 : les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2022 et suivantes.

Article 3 : une subvention de 3.400 euros est attribuée à PanamBoyz United (138081 / 2022_09788), au 1 rue Frédérick Lemaître (20ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : une subvention de 12.000 euros est attribuée au Paris Lady Basket (181480/ 2021_02293), au 3 rue Henri Dubouillon (20ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : une subvention de 7.500 euros est attribuée à La Domrémy Basket 13 (45 /2022_09415), au 5 rue Aumont (13ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : une subvention de 3.000 euros est attribuée à Maison 13 Solidaire (121341/ 2023_00105), au 13 rue Annie Girardot (13ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : une subvention de 12.000 euros est attribuée à Amumanti (182538/ 2022_09850), au 15 passage Ramey (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : une subvention de 17.200 euros est attribuée à Cultures sur Cour (16027/ 2022_09529), au 26 rue Boinod (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : une subvention de 8.000 euros est attribuée à Socios Solidaire (194378/ 2022_10442), au 211 avenue Jean Jaures (19ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : une subvention de 15.000 euros est attribuée à Unite Paris Nord Est (68021 / 2022_10291), au 161 avenue de Flandre (19ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : une subvention de 25.000 euros est attribuée à Tu Vis Tu Dis (194544/ 2022_09841), au 11 rue Alibert (10ème), au titre de l'exercice 2022. La

Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : une subvention de 5.000 euros est attribuée au Paris Basket 15 (48442 / 2022_09808), au 35 rue de la Gaité (15ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : une subvention de 10.000 euros est attribuée à Kabubu (190497/ 2022_09730), au 99 rue Jean-Pierre Timbaud (11ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : une subvention de 18.000 euros est attribuée à Hustle Paris Basket (195673/ 2022_09798), au 1 rue Sophie Germain (14ème), au titre de l'année 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : une subvention de 12.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2022 au Paris Université Club (16598 / 2023_00071), au 17, avenue Pierre de Coubertin (13ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : une subvention de 10.000 euros est attribuée au Comité de Paris de Judo (20183 /2023_00174), au 25 avenue de la Porte de Châtillon (14ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : une subvention de 10.000 euros attribuée au titre de l'exercice 2022 à Paris Acasa Futsal, (7185/ 2022_09886), au 8, boulevard de Denain (19ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'Académie Football Paris 18 (184366/ 2022_00569), au 11 rue Charles Lauth (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : une subvention de 10.000 euros est attribuée à Les Enfants de la Goutte d'Or (17594/ 2022_09776), au 25 rue de Chartres (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20: une subvention de 3.500 euros est attribuée pour l'exercice 2022 à l'UFOLEP Paris (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) (17542/2022_09744), au 167, boulevard de la Villette (10ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : une subvention de 3.200 euros est attribuée à la 20e Chaise (16203/2022_09760), au 38 rue des Amandiers (20ème), au titre de l'exercice 2022.

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : une subvention de 3.500 euros est attribuée au Comité Départemental de Roller et de Skateboard de Paris (266/2022_09768), au 32 rue Rottembourg (12ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : une subvention de 4.500 euros est attribuée à Glob'all Star (182474 / 2023_00090), au 10 bis rue des Fougères (20ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : une subvention de 10.000 euros est attribuée à Up Sport ! Unis pour le sport (186722/ 2022_09797), au 138 avenue de Suffren (15ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : une subvention de 5.000 euros est attribuée au Comité Départemental de Badminton (16958/ 2022_09786) 32, rue Rottembourg (12ème), au titre de l'année 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : une subvention de 3.500 euros est attribuée à Paris Roller Derby (18693/ 2022_09800), au 181 avenue Daumesnil (12ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : une subvention de 8.500 euros est attribuée à Graines de Footballeuses (197740/ 2022_09802), au 15 passage Ramey (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 28 : une subvention de 3.000 euros est attribuée à Olympique Montmartre Sports (16123/2022_09807), au 1 rue Marcel Sembat (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 29 : une subvention de 2.400 euros est attribuée à Club Sportif Pouchet (3321/ 2022_09801), au 3 rue Louis Loucheur (17ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 30 : une subvention de 3.200 euros est attribuée à Tatane (185433/ 2022_10407), au 28 rue de l'Orillon (11ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 31 : une subvention de 9.000 euros est attribuée à Les Quads de Paris (126161/ 2023_00098), au 131 rue de Bagnolet (20ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 32 : une subvention de 5.000 euros est attribuée à Lapelcha (90181 / 2023_00412), au 69 rue Marx Dormoy (18ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 33 : une subvention de 3.000 euros est attribuée à Cycl'Avenir (197283/ 2022_09837), au 13 rue Brantôme (Paris Centre), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 34 : une subvention de 4.000 euros est attribuée à Horizon Karaté Club (190441/2022_09839), au 21 rue des Boulangers (5ème), au titre de l'exercice 2022. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 35 : les dépenses correspondantes, d'un montant total de 264.400 euros seront imputées sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2022 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris